Image not found or type unknown

Erreur frais de garde, crèche.

Par **magaliemajord**, le **18/02/2015** à **11:07**

Bonjour,

La crèche des mes enfants m'a fait signer un contrat de garde. Le taux horaire est indexé sur nos revenus et la somme restante à payer tient compte d'un complément de prestations de la CAF.

Or il y a eu une erreur de la crèche qui nous a surfacturés les frais de garde, ceci depuis septembre 2014 (voire même avant).
Puis-je réclamer la rétroactivité? Puis-je exiger le remboursement de la différence?

Merci.

Magalie Majord.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés